



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2024

Vous trouverez dans ce dossier :

- le règlement de l'exposition,
- le mot des directrices artistiques,
- le bulletin d'inscription.

### Mémo des dates :

- **1<sup>er</sup> juillet** : date limite d'envoi de votre inscription.
- **Lundi 26 août de 16h à 19h** : dépôt des œuvres au Centre Culturel de Champvillard, en présence des directeurs artistiques.
- **À partir du mardi 3 septembre** : ouverture de l'exposition, aux horaires d'ouverture du C.C.C.
- **Vendredi 6 septembre à 19h30** : vernissage en présence des artistes.
- **Samedi 7 septembre de 9h à 17h** : journée d'exposition pendant le Forum des associations au Centre Culturel de Champvillard (nécessité d'effectuer au moins 1h de permanence).  
**À 17h** : récupération des œuvres par les artistes exposés ensuite dans les commerces.
- Accrochage en fonction du lieu d'exposition : le lundi 9 septembre (lieu public) ou **mardi 10 septembre (commerces partenaires)**.
- Fin d'exposition le 27 septembre.
- Démontage + récupération des œuvres : à partir du lundi 30 septembre.



## PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

L'exposition municipale *Vues d'Artistes* s'inscrit depuis 10 ans dans la vie culturelle d'Irigny. Plus de 130 artistes ont exposé au fil de ces années.

Que vous soyez artiste amateur ou confirmé, participez à cette exposition qui résonnera dans toute la commune.

Cette édition 2024 vous convie à proposer votre interprétation des « **Valeurs de l'Olympisme** ».

Qu'il s'agisse des jeux Olympiques, de l'Antiquité, du mouvement, de l'effort, du sport, du dépassement de soi... mais aussi du regard sur différents pays, de la notion de collectif, de courage...

**Tout est possible !**

À vous de laisser libre-cours à votre imagination !

À noter : il est possible de présenter à la sélection, un autre type de travail sur une **thématique plus personnelle**. Nous demandons, malgré tout, **une cohérence entre l'ensemble de vos créations** (même thème, même démarche, même technique).

Chacun est par conséquent libre de formuler une réponse picturale, sculpturale, photographique, numérique... et pourquoi pas une installation !

Nous sélectionnerons **3 à 5 travaux par artiste** selon les formats proposés et le nombre de participants.

Pour la mise en place de l'exposition, il est très important d'être vigilant sur le **système d'accrochage et l'encadrement**. Nous n'accepterons pas de réalisations sur des « feuilles libres ». Le travail doit être sur un support facile à exposer : toile, bois, sous-verre, etc... D'autre part, pensez à mettre un titre à chacune de vos créations et éventuellement une phrase incitative à la compréhension de votre démarche (au dos de chaque réalisation indiquez également votre nom, vos coordonnées et un titre).

À la suite de l'exposition dans le Centre Culturel, les créations seront présentées dans les différents lieux publics et les commerces de la ville.

La liste de ces lieux sera communiquée à l'ouverture de l'exposition, le mardi 3 septembre.

Merci pour votre participation !

Et merci de tenir compte de ces modalités de participation pour pouvoir faire une belle exposition d'Art et de Partage.

**Delphine Ducrocq – ArteDelph et Hélène Bertin**  
**Directrices artistiques**



Ville d'IRIGNY

## Règlement de l'exposition artistique Vues d'Artistes 2024

### Art. 1 – Dates et lieux

Du 3 au 27 septembre 2024, dans les lieux suivants :

Centre Culturel de Champvillard, Mairie d'Irigny, Maison de la Tour, Bibliothèque municipale, Foyer Restaurant pour Personnes âgées, Maison du Patrimoine, École de Musique et dans des commerces d'Irigny partenaires.

### Art. 2 - Conditions de participation

L'exposition est ouverte aux artistes (peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes) d'Irigny et des communes limitrophes, aux élèves des ateliers de peinture et dessin de la Maison de la Tour.

### Art. 3 - Thème

Un thème non obligatoire est proposé pour cette édition (voir texte d'explication ci-joint).

### Art. 4 - Sélection des œuvres

Les artistes inscrits à cette exposition devront déposer leurs œuvres au Centre Culturel de Champvillard, le **lundi 26 août 2024 entre 16h à 19h**.

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une sélection et d'adapter le nombre d'œuvres aux possibilités d'accrochage. Seront exclus d'office tous les sujets jugés pornographique ou provocateur.

Une attention particulière sera apportée à la présentation : cadres bien adaptés et dispositifs d'accrochage suffisamment sûrs. Les œuvres dépourvues de système d'accrochage ne seront pas retenues. Il est demandé aux exposants de prévoir la fourniture de socle, piédestal, sellette, chevalet, si nécessaire.

### Art. 5 – L'exposition

L'accrochage des œuvres au Centre Culturel de Champvillard sera réalisé par les organisateurs entre le mardi 27 août et le lundi 2 septembre 2024.

L'exposition sera ouverte au public à **partir du mardi 3 septembre 2024, jusqu'au vendredi 27 septembre 2024**.

Le vernissage aura lieu le **vendredi 6 septembre 2024 à 19h30**. Chaque exposant s'engage à être présent lors du vernissage.

Lors de la journée du **samedi 7 septembre 2024, de 9h à 17h, chaque artiste devra effectuer au moins 1 h de permanence** et s'engager à venir décrocher lui-même ses œuvres à la fin de la journée.

### Art. 6 – Accrochage dans les différents lieux d'exposition de la Commune

A l'issue de la journée d'exposition le samedi 7 septembre, les œuvres ayant vocation à être exposées dans les lieux publics (Bibliothèque, Mairie, Maison de la Tour, Ecole de Musique, Foyer Restaurant) seront déplacées par les organisateurs, vers leur lieu d'exposition définitif, et ce pour toute la durée de l'exposition. La récupération se fera, sur rendez-vous au Centre Culturel de Champvillard à partir du lundi 30 septembre 2024 à 14h.

Le transfert des œuvres dans les commerces partenaires sera effectué par les exposants eux-mêmes et sous leur responsabilité, de manière à ce que celles-ci soient visibles du public à partir du **mardi 10 septembre 2024**. A l'issue de l'exposition, l'artiste s'engage à décrocher lui-même son œuvre. L'accrochage et le démontage devront être programmés en concertation avec le commerçant.

En cas de vente d'une œuvre pendant la durée de l'exposition, son auteur s'engage à la laisser exposée jusqu'à la fin de celle-ci.

Les transactions, en cas de vente d'œuvre, sont traitées directement entre l'acheteur et l'exposant. En aucune façon, les organisateurs ne sont intéressés, ni ne participent aux transactions.

### Art. 7 – Assurance

Les risques de vol, perte ou de quelconques détériorations, sont assurés par la Commune, pour la durée de l'exposition.

En revanche, les exposants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile concernant les dommages susceptibles d'être provoqués par leurs œuvres (par exemple, chute d'un tableau en raison d'un défaut du système d'accrochage).

La valeur garantie sera la valeur de vente indiquée par les auteurs, cette valeur devra être donnée à la dépose des œuvres, au Centre Culturel de Champvillard.

### Art. 8 – Communication - Droit de diffusion et de reproduction des œuvres

L'artiste s'engage à céder à titre gracieux, les droits de diffusion des reproductions de ses œuvres, à des fins de communication autour de cette exposition (catalogue, annonce, compte-rendu, etc.). L'utilisation de ces visuels sera limitée aux documents de communication de la Ville d'Irigny. Ils pourront également être présents sur le site Internet de la Ville ou sa page Facebook officielle et également conservés en archive, sans limitation de durée. Chaque reproduction sera rigoureusement accompagnée des mentions suivantes : nom et prénom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de réalisation et toute autre mention que vous jugeriez utile. Aucune autre utilisation de ces visuels ne sera engagée, sans votre accord préalable.

### Art. 9 – Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.



Ville d'IRIGNY

EXPOSITION DU 3 AU 27 SEPTEMBRE 2024 à IRIGNY

# BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer pour le **1<sup>er</sup> juillet 2024** dernier délai

**Par courrier** : Mairie d'Irigny – Secrétariat des Adjointes à l'attention d'Edith MERCIER, adjointe à la Culture - 7 av. de Bezange – CS 80002 – 69540 IRIGNY

**Par courriel** : [secretariat.adjointes@irigny.fr](mailto:secretariat.adjointes@irigny.fr) – A l'attention d'Edith MERCIER

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nous ne vous demandons pas avec précision le choix, le nombre de travaux et leurs titres à ce stade, **cependant, merci de remplir ce petit questionnaire pour évaluer les réalisations de chacun.**

1/ **Catégorie** :  Peintre  Sculpteur  Photographe  Dessinateur  Autre \_\_\_\_\_

2/ **Estimation du nombre de réalisations (à confirmer au dépôt des œuvres)** : .....

Désignation Titre – description – sans titre n°...	Technique	Taille	Prix*	Vente O/N

\* Une estimation de vos œuvres étant obligatoire, dans tous les cas vous devrez pouvoir nous fournir un prix au plus tard le jour du dépôt.

3/ **Vos remarque(s) et élément(s) "technique(s)" nécessaire(s) au bon déroulement de l'expo.** :  
.....  
.....  
.....

Pour participer à l'exposition, je m'engage à être présent(e) :  
➤ **lundi 26 août 2024 entre 16h et 19h** pour le dépôt des œuvres au Centre Culturel de Champvillard.  
➤ le vendredi 6 septembre à 19h30 pour le vernissage.  
➤ **le samedi 7 septembre, jour du Forum des associations, l'exposition sera ouverte de 9h à 17h.**  
J'effectuerai **1h de permanence** à l'un des 2 créneaux suivants (qui vous seront confirmés lors du dépôt de vos travaux) :  
Créneau 1 : ..... Créneau 2 : .....

J'ai connaissance des conditions dans lesquelles mes œuvres seront présentées et du fait que mon travail pourra être exposé dans les commerces et/ou dans les structures de la Commune. À ce titre, je serai amené(e) à faire son transfert après l'exposition au Centre Culturel de Champvillard.  
Après avoir pris connaissance de l'organisation relative à l'exposition, je m'engage à respecter l'ensemble de ses dispositions.

J'accepte l'intégralité des termes du règlement dont j'atteste avoir pris connaissance.

DATE ET SIGNATURE